

**Hôtel du Département de l'Hérault**

1000, rue d'Alco  
34087 Montpellier Cedex 4

■ **Modalités d'inscription**

[florence.barra@cerema.fr](mailto:florence.barra@cerema.fr) – Tél : 04 42 24 76 72

[francine.charton@cerema.fr](mailto:francine.charton@cerema.fr) – Tél : 04 42 24 71 96

■ **Renseignements techniques**

[christophe.carella@cerema.fr](mailto:christophe.carella@cerema.fr) – Tél : 04 42 24 79 76

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Frais d'inscription chèque de 18,00€/personne libellé à l'ordre de l'ASCE 13 Cerema et adressé à l'attention du service communication de la Direction territoriale Méditerranée du Cerema Pôle d'Activités d'Aix en Provence avenue Albert Einstein CS 70499 13593 Aix en Provence cedex 3

Date limite d'inscription : **21 mai 2015**

**Inscriptions en ligne, cliquez sur le lien ci-dessous :**

<http://enqueteur.cete-mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=46239&lang=fr>

L'inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement

VENIR À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT



Direction territoriale Méditerranée

**Accessibilité : objectif Ad'AP**

#accessibleatous



**Judi 28 mai 2015**

Hôtel du Département de l'Hérault  
Montpellier

Journée technique co-organisée par le Conseil Départemental de l'Hérault et la Direction territoriale Méditerranée du Cerema, sous l'égide de la CoTITA

## Programme de la CoTITA du 28 mai 2015

### Accessibilité : objectif Ad'AP

### Contexte

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 met les gestionnaires de patrimoine en situation de s'engager rapidement sur une programmation des travaux de mise en accessibilité de leur Etablissement Recevant du Public (ERP) en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015.

### Objectifs

L'objectif de cette journée est de vous présenter :

- des repères sur l'origine, les motivations et l'organisation du dispositif ;
- une information sur les procédures, les outils, les points d'appui ;
- un retour d'expérience de gestionnaires engagés dans la démarche.

### Public

Cette journée s'adresse aux gestionnaires de bâtiments publics (Etat et Collectivités territoriales) et aux acteurs impliqués dans la mise en accessibilité

9h15 **Accueil**

9h30 **Ouverture par M Kléber Mesquida Président du Conseil Départemental de l'Hérault – Député de l'Hérault**

9h45 **Le motif, l'historique, les objectifs généraux et l'architecture réglementaire globale**

Délégation Ministérielle à l'Accessibilité

10h15 **La démarche Ad'AP**

Cerema

10h45 **Les attentes et recommandations des associations**

Comité de Liaison et de Coordination des associations de Personnes Handicapées et malades chroniques (CLCPH), Fédération des Aveugles et des Amblyopes de France et l'Association des Paralysés de France (APF)

11h15 **L'expérience des collectivités**

Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté de communes Leins-Gardonnenque, Ville de Nîmes

### Pause repas

13h 45 **Expérience sur le patrimoine de l'État**

DREAL

14h15 **Le dossier et la procédure Ad'AP**

DDTM 30 et Cerema

14h45 **La documentation et les outils en accès libre**

Cerema

15h00 **Les outils et méthodes des professionnels**

CAPEB 34 et Bureau d'études "HELP-ERP" incendie et accessibilité

15h45 **La simplification des normes**

Cerema

16h15 **Échanges et bilan de la journée**

## Plan d'accès

### Hôtel du Département Alco Montpellier



1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier cédex 4  
Tél. : 04.67.67.67.67

#### Horaires d'ouverture au public

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi

Accueil - information : 7h30 - 18h

Services accessibles au public :

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Venir en transport en commun Réseau TAM :  
renseignements arrêts pendant les travaux

[www.tam-way.com](http://www.tam-way.com) / Allo Tam 04.67.22.87.87

Ligne 6 (Prof. Blayac / Pas du Loup)

→ fréquence 8 à 11 min

Ligne 7 (Celleneuve / La Martelle)

→ fréquence 10 à 15 min

Ligne 16 (Euromédecine / Tournezy)

→ fréquence 10 min

Tram Ligne 1 : arrêt Château d'O

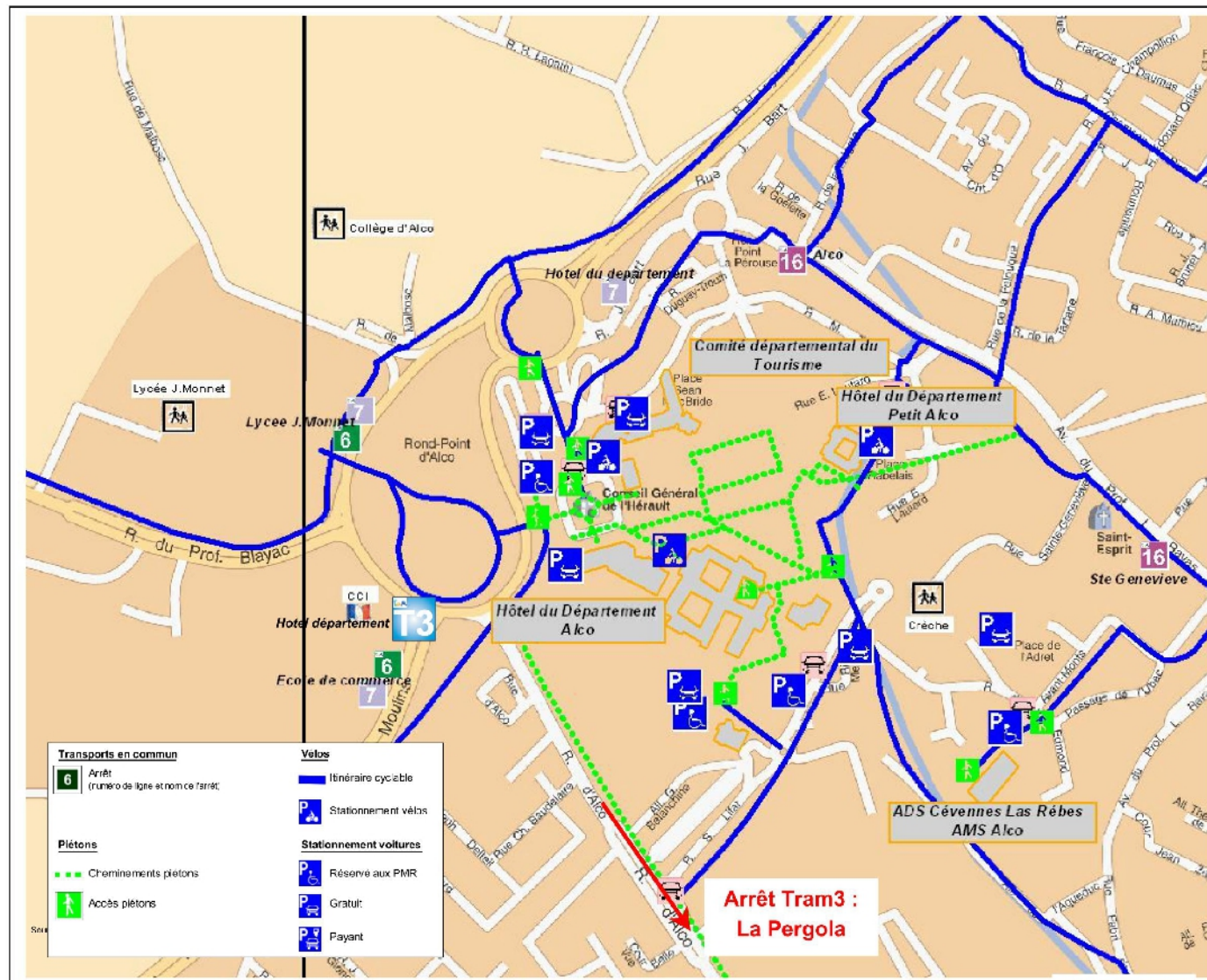
Tram Ligne 3 : arrêt Hôtel du département

#### Stationner

Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : accès depuis le rond-point d'Alco ou la rue d'Alco (accès par interphone)

Vélos / Motos : à l'intérieur du site d'Alco

Voitures : stationnements gratuits depuis le rond-point d'Alco et depuis la rue d'Alco



Conseil Départemental de l'Hérault  
1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier cédex4  
Tél : 04.67.67.67.67  
[www.herault.fr](http://www.herault.fr)

